



Contrôle accès co-propriété

Par **voltaire**, le **27/08/2013** à **19:30**

Nous résidons depuis peu en tant que propriétaires dans une petite copropriété horizontale (pavillons sur cour commune). Le portail d'entrée de cette copropriété donnant sur la cour (par laquelle on accède aux entrées privatives des pavillons) est ouvert (non verrouillé) toute la journée. Il se ferme automatiquement la nuit par un système d'horlogerie commandant une gâche électrique. Nous souhaiterions que l'accès à la copropriété soit contrôlé et demandons notamment la mise en place d'un digicode, ce que les copropriétaires refusent. Nous précisons qu'il n'y a pas d'activité professionnelle dans cette copropriété. Comment pouvons nous faire valoir notre revendication ?

Merci

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **19:35**

Bonjour,

Le principe de la copropriété, c'est que ce genre de décision se prend au vote lors de l'assemblée générale. Si la proposition ne recueille pas la majorité voulue, vous ne pouvez pas forcer les choses.

Par **dobaimmo**, le **27/08/2013** à **19:54**

Cette demande a t'elle été soumise au vote de la dernière AG (avec refus) ou est ce une demande "amiable" de voisinage ?

Cordialement

Par **youris**, le **27/08/2013** à **20:23**

bsr,

plutôt qu'un digicode dont tout le monde connaît le code,

vous pouvez choisir un système d'ouverture par télécommande ou mieux par système vigik non copiable mais non télécommandable.

le choix doit se faire par l'assemblée générale de la copropriété.

cdt